



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-032 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission plénière du 5 février 2026,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) ;

- **ARRETE** le compte financier unique 2025 de la commune de Bernières-sur-Mer comme suit :

Section d'investissement :

Recettes :	3 038 492.02€
Dépenses :	1 426 413.82 €
Excédent de clôture :	1 612 078.20€

Section de fonctionnement :

Recettes :	3 569 961.25€
Dépenses :	2 502 943.54€
Excédent de clôture :	1 067 017.71 €

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

